



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/51/251/Add.6
21 mai 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ORDRE DU JOUR DE LA CINQUANTE ET UNIÈME SESSION
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Additif

À sa 99e séance plénière, le 21 mai 1997, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau [A/51/250/Add.4, par. 2 a)], d'inscrire la question ci-après à l'ordre du jour de sa cinquante et unième session :

167. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques.
